

Charte Golf scolaire Année scolaire 2022/ 2023

1. Les enseignants de CE2 et de cycle 3, dont la candidature au projet départemental a été retenue par la commission départementale, devront avoir suivi une formation préalable (stage départemental ou animation pédagogique) ou devront bénéficier soit de l'aide d'un collègue de l'école déjà formé / soit du CPC de sa circonscription pour la conception et la mise en œuvre du projet.
2. Le matériel prêté sera vérifié, comptabilisé et utilisé à bon escient. Un inventaire sera établi et adressé au CPC de la circonscription au début et à la fin du module.
3. Après chaque séance, le matériel sera rangé et stocké dans un lieu sécurisé et approprié.
4. L'achat des balles est à la charge des classes de CE2 et cycle 3 participantes. Seules les balles de swin golf (balles en mousse) sont autorisées pour la pratique du golf scolaire (à l'exception des activités sur le putting green). Pour les classes de cycle 2, les balles sont incluses dans les kits short-golf.
5. Au cours des séances, les enseignants veilleront au respect des règles de sécurité et des règles de bon comportement par leurs élèves.
6. Les enseignants veilleront à responsabiliser les élèves au cours des séances, en leur confiant différents rôles sociaux (joueur, arbitre, secrétaire, organisateur)
7. **Les enseignants de CE2 et de cycle 3 retenus dans le projet golf s'engagent à contacter le golf d'accueil convenu pour réserver la séance prévue sur place et à se rendre effectivement avec leurs élèves sur ce dernier à la date retenue.** Une convention établie avec le golf leur sera adressée en amont. Il ne pourra en aucun cas s'agir de la 1^{ère} séance (une découverte de l'activité devra avoir été menée en amont).
8. Les enseignants devront s'assurer que les intervenants éventuels sont agréés et que le projet pédagogique a été validé (contacter le CPC de la circonscription).
9. Les enseignants des classes de CE2 et cycle 3 ayant confirmé la demande d'aide d'un bénévole de l'AMY s'engagent à prendre contact rapidement avec la coordinatrice de l'association par mel. (catherine.hebert78@gmail.com), en mettant en copie le CPC de la circonscription concernée. Il est rappelé que la mission de ces bénévoles n'est pas de se substituer aux enseignants mais de leur apporter une aide ponctuelle.
10. Dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire, chaque enseignant de cycle 3 devra indiquer au CPC de sa circonscription s'il souhaite ou non bénéficier de la mise à disposition des nouveaux livrets « **Mon carnet de golf : en route vers 2024** ».

Pris connaissance le :

Nom et signature de l'enseignant :